

## CERTIFICAT DE PROVENANCE

Depuis une quinzaine d'années, nous vous fournissons des bois en véritable  
**chêne de France.**

Ces bois sont issus des meilleures futaies de notre région (Ile de France et l'Ouest de la France) dont la sylviculture avait été définie par Colbert dans le but d'alimenter la marine royale en matière première pour la construction des navires.

Le chêne que vous recevez est essentiellement du chêne rouvre (*quercus sessiliflora*) et chêne pédoncule (*quercus pedunculata*) issu de forêts gérées comme l'atteste notre licence PEFC /10-31-1166 qui garantit la traçabilité de notre production.

St Martin, le 01/10/2008

J-L Chalmandrier

